

Séance du 23 mars 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

OBJET

Sont présent(e)s :

PERSONNEL - Modification
du tableau des effectifs.

--

Rapporteur :
Mme la Présidente

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean-Marie GONDRY, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Date de convocation :
16/03/22

Date d'affichage :
31/03/22

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par Mme Colette BLEROT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet, 3 heures 15 hebdomadaires pour la Direction de la Cohésion Communautaire

- 1 emploi d'attaché territorial principal pour la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux

- 1 emploi d'attaché territorial afin d'exercer les fonctions de Chargé de projet sur le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Cet emploi non permanent s'exercera sous la forme d'un contrat de projet, d'une durée prévisible de deux ans.

Sous la responsabilité du Chef du Service Evaluation des Politiques Publiques et en lien avec les services opérationnels, le chargé de projet CRTE sera en charge de définir, mettre en œuvre et piloter le CRTE du territoire saint-quentinois.

Il assure la mise en œuvre, la veille, l'accompagnement, la gestion administrative et la mise œuvre des mesures de relance du CRTE sous l'angle de l'ingénierie de financement, pour le compte des 3 EPCI signataires.

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- accompagner les communes du territoire dans l'élaboration des plans de financements de leurs projets et le montage de leurs dossiers de subvention et assurer leur intégration aux politiques contractuelles,

- assurer le suivi et l'animation des instances de gouvernance du CRTE, préparer et animer les comités techniques et de pilotage dans les différentes phases de vie des contrats, en lien avec les élus référents, les porteurs de projets, les services opérationnels et les partenaires financiers,

- coordonner et piloter le montage des projets (procédures d'instruction des dossiers, rédaction des dossiers de présentations et argumentaires, négociation des contrats, plans de financements), en collaboration avec les élus et les services concernés,

- rédiger les dossiers de subvention, dossiers de candidature, conventions ou tout document attachant aux dossiers de subvention.

- 1 emploi de rédacteur territorial afin d'exercer les fonctions de coordonnateur de la cité de l'emploi. Cet emploi non permanent s'exercera sous la forme d'un contrat de projet, d'une durée prévisible de deux ans.

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle Politique de la ville et politique contractuelle, il participe à la définition et met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité et de l'Etat au travers du dispositif de la cité de l'emploi pour garantir aux habitants des quartiers prioritaires les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information et le même accompagnement que l'ensemble de la population.

Il coordonne les 3 niveaux de la cité de l'emploi que sont la mobilisation des partenaires autour du projet, le renforcement de l'accès des publics des quartiers prioritaires aux dispositifs de droit commun et la réponse aux besoins non-couverts. Il intervient également pour atteindre les objectifs de la cité de l'emploi : recenser et fédérer ; aller vers et raccrocher pour mieux intensifier et expérimenter.

- 1 emploi d'attaché territorial principal afin d'exercer les fonctions de Directeur du développement économique.

Sous la responsabilité de la Direction générale des services et en lien direct avec la Présidente de la communauté d'agglomération, il pilote la mise en œuvre de la politique et des orientations stratégiques de la collectivité en matière de

développement économique afin de promouvoir le territoire, dans le but d'assurer l'arrivée de nouvelles entreprises et de favoriser la croissance des entreprises locales pour créer des emplois.

Ses missions principales consisteront à :

- participer à la définition des orientations stratégiques en matière de développement économique,
- organiser et superviser les dispositifs et projets,
- développer et animer les relations partenariales et les réseaux professionnels,
- assurer la gestion administrative et budgétaire de l'activité de la Direction,
- animer et coordonner l'équipe de la Direction du développement économique (pôle industrie, pôle commerce et artisanat, pôle innovation).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement posséder une excellente connaissance des entreprises et avoir une expérience internationale.

Il aura une très bonne maîtrise de l'anglais lu et parlé ainsi qu'une expérience significative en entreprise, avec une fibre commerciale.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché territorial principal et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial principal.

- 1 emploi d'ingénieur territorial afin d'exercer les fonctions de géomaticien, responsable du pôle Cartographie et Système d'Information Géographique (SIG).

Sous l'autorité du Responsable du Pôle Etude et Développement des Applications Métiers, il pilote le SIG.

Il est le référent des Missions Informations Géographiques, dont il assure l'animation, la gestion, la communication, le suivi ainsi que le développement technique, la formation et le support organisationnel. Il est également l'interlocuteur technique des applications SIG, dont il gère le fonctionnement, le paramétrage, les fonctionnalités, la mise en forme des données et la documentation

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- animer les activités de son Pôle (Relevé topographique, Cartographie, couches métiers et applicatives) et encadrer les agents rattachés à ce Pôle,
- participer au pilotage et à la coordination des activités liées au SIG (cadastres, Eau et Assainissement, patrimoine arborés, déchets ménagers, open data, ...), ainsi qu'animer les communautés métier (géomaticiens, utilisateurs,

partenaires, ...),

- réaliser une symbologie cartographique nationale : préparation des fonds de plan et des couches vectorielles consommées par les applications SIG,
- participer à la supervision fonctionnelle du SIG (applications, serveurs Web, BDD, ...) et à l'administration des serveurs Web SIG, les applications et les outils SIG.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être diplômé de niveau Bac + 4 à Bac +5 dans les domaines de l'information géographique, la cartographie, la géographie ou dans une formation de géomètre, à défaut dans les domaines de l'informatique.

Il devra obligatoirement posséder une expérience dans le domaine des systèmes d'information géographique et gestion de bases de données SIG ou, à défaut, de bonnes notions de topographie, cartographie et de géomaticien.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'ingénieur territorial et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'ingénieur territorial.

- 1 emploi d'ingénieur territorial afin d'exercer les fonctions de chargé de mission innovation et numérique.

Rattaché au Directeur de l'innovation numérique et du management de l'information, il aura la mission de piloter plusieurs dispositifs de soutien à l'innovation et de projets numériques autour de cette démarche.

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- développer et construire des nouvelles actions d'innovation en lien avec la stratégie numérique durable du territoire,
- cadrer, mener et piloter en autonomie des projets d'envergure en coordonnant les différentes parties prenantes,
- fédérer, animer et mobiliser les acteurs internes et externes de cette transformation numérique,
- valoriser les actions faites sur le territoire en participant à des labels ou toute autre opportunité.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Le candidat retenu devra être diplômé de niveau Mastère I ou II, ou diplôme équivalent avec une expérience significative dans la fonction, idéalement dans le métier du management de projets autour de l'innovation numérique.

Le candidat devra également être bilingue afin d'être capable d'accompagner des appels à projets et des réseaux européens.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'ingénieur territorial et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'ingénieur territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial afin d'exercer les fonctions de chargé de mission urbanisme et habitat.

Rattaché au pôle conception et planification de la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires, il est chargé de mener à bien de missions d'études ou de maîtrise d'ouvrage, de suivre des opérations d'aménagement et de participer à la mise en œuvre des projets urbains.

Ses missions principales consisteront à :

- mener à bien des missions d'études ou de maîtrise d'ouvrage en fonction des besoins du service,
- piloter et réaliser des études préalables et de faisabilité,
- analyser les évolutions d'un territoire et les besoins en matière de développement urbain,
- analyser la faisabilité des projets de création, implantation, développement des constructeurs et des investisseurs,
- évaluer les potentialités de réussite des projets au plan social, économique, financier et urbanistique.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement posséder un diplôme de niveau Mastère II en urbanisme, droit public ou sciences politiques.

Il devra maîtriser les procédures d'aménagement et d'urbanisme, la réglementation de l'urbanisme réglementaire, opérationnel, foncier (droit civil, droit de propriété, ERP, ...) et connaître les outils de la planification (SCoT, PLUi).

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché territorial et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial afin d'exercer les fonctions de conseiller en prévention des risques professionnels.

Sous l'autorité du responsable du Pôle développement RH, il contribue à l'amélioration de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail des agents en assistant et en conseillant l'autorité territoriale et les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.

Ses missions principales consisteront à :

- anticiper, détecter, diagnostiquer et évaluer les risques professionnels,
- garantir le respect de la réglementation en matière de santé, de prévention et de sécurité,
- participer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,
- apporter conseil et assistance auprès de l'autorité territoriale, du CHSCT, des agents et des managers sur les problématiques prévention, santé et sécurité au travail,
- prendre en charge les études de poste des agents reconnus travailleurs handicapés, en lien avec le chargé de maintien dans l'emploi et l'infirmière de prévention.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement posséder au minimum une formation de niveau Bac +2 en hygiène sécurité environnement.

Il devra maîtriser les obligations réglementaires en matière de prévention, santé et sécurité au travail ainsi que les sources documentaires : code du travail, réglementation santé et sécurité dans les collectivités locales, rapports de vérification, bilan social, notices techniques,

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché territorial et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial afin d'exercer les fonctions de chargé de mission programmes européens.

Sous l'autorité du chef du service évaluation des politiques publiques, il identifie les programmes européens susceptibles d'accompagner les projets de la Ville et de l'Agglomération. Il assure le montage des dossiers européens, coordonne et assure l'animation des projets à dimension européenne.

Aussi, il assure la recherche du financement européen des projets s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de l'Agglo du Saint-Quentinois et de la Ville de Saint-Quentin.

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- étudier les différentes possibilités offertes par l'Europe pour le financement et l'accompagnement des projets développés par les collectivités,

- assurer la gestion des projets européens dans lesquels sont engagées les collectivités et le sourcing de nouvelles opportunités de partenariats ou d'appels à projets,
- effectuer une veille sur les appels à projets européens pouvant intéresser les collectivités : Interreg, Urbact, Erasmus...,
- accompagner le service au montage de projets européens en liens avec les Directions opérationnelles,
- contribuer à la construction et à la mise à jour de procédures et d'outils d'accompagnement au montage de projets européens dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du service.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement posséder une formation de niveau Mastère II, de type ingénierie en projets européens.

Il devra posséder de bonnes capacités rédactionnelles et disposer d'un solide niveau en anglais.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché territorial et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ou des éducateurs de jeunes enfants territoriaux afin d'exercer les fonctions de directeur(trice) des structures multi-accueil.

Sous l'autorité du responsable du Pôle enfance, jeunesse, culture, il accompagne, contrôle et pilote les deux structures multi-accueil communautaires et garantit la qualité de l'accueil proposé aux enfants et à leurs familles.

Ses missions principales consisteront à :

- concevoir, animer et mettre en œuvre le projet commun des structures,
- accueillir, orienter et coordonner la relation aux familles ou substituts parentaux,
- impulser l'évolution et la mise en œuvre des projets pédagogiques des structures,
- conseiller et accompagner les équipes,
- garantir le bien-être et la santé des enfants accueillis,
- assurer le fonctionnement des structures.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ou des éducateurs de jeunes enfants territoriaux. Le candidat retenu devra posséder le diplôme d'Etat nécessaire à l'exercice de ces fonctions, conformément à la réglementation du Code de l'action sociale et des familles.

Il devra maîtriser les protocoles et conduites à tenir devant les maladies

courantes infantiles, les accidents et les urgences médicales ainsi que les principaux concepts utiles au domaine d'action : co-éducation, parentalité, famille, éveil éducatif...

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille correspond à l'un des grades des cadres d'emplois susmentionnés et percevrait également le régime indemnitaire correspondant à ce grade.

- 1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs afin d'exercer les fonctions de chargé de recrutement mobilité.

Sous la responsabilité du chef du Pôle Développement RH, il participe au pilotage et à l'organisation du processus de recrutement et de renouvellement des contrats sur emplois permanents.

Ses missions principales consisteront à :

- dans le processus de recrutement, conseiller le responsable hiérarchique sur la définition de son besoin,
- rédiger et publier l'offre d'emploi, optimiser le sourcing, analyser les dossiers de candidatures,
- organiser et conduire les entretiens de recrutement, élaborer les tests et mises en situation,
- analyser les résultats des entretiens, rédiger et communiquer les rapports de recrutement,
- assurer le renouvellement des contrats sur emplois permanents,
- accompagner et conseiller les agents en mobilité professionnelle, en étroite collaboration avec le conseiller en formation et le chargé de maintien dans l'emploi.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Le candidat retenu devra posséder un diplôme de niveau Bac+3 à Bac+5 en Management public, Administration publique ou équivalent.

Il devra maîtriser le statut de la fonction publique et connaître la réglementation relative à l'accès à la fonction publique territoriale des contractuels et des titulaires.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier

échelon de la grille de rédacteur et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de rédacteur.

- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe afin d'exercer les fonctions d'assistant(e) de direction.

Au sein d'un pôle commun à la Direction Générale des Services et sous l'autorité du Directeur Général des Services (DGS), il apporte une aide permanente à celui-ci en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi de dossiers dans une logique de transversalité et de polyvalence avec les autres assistantes de direction.

Ses missions principales consisteront à :

- organiser en permanence la vie professionnelle du DGS,
- réaliser et mettre en forme les travaux bureautiques,
- suivre les projets et activités de la Direction Générale,
- effectuer l'accueil physique et téléphonique,
- organiser et planifier les réunions du DGS.

En tant que de besoin, il effectuera également des remplacements et renforts auprès des assistantes des Directions Générales Adjointes.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Le candidat retenu devra posséder un diplôme de niveau Bac +2 ou un Brevet Technicien Supérieur assistante de direction.

Il devra impérativement posséder une expérience sur un poste similaire, maîtriser la syntaxe et l'orthographe et les techniques de secrétariat (dactylographie, sténotypie, prise de notes, etc.).

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de rédacteur principal de 2^{ème} classe et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

- 1 emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux afin d'exercer les fonctions de chargé de maintien dans l'emploi.

Sous l'autorité du responsable du Pôle développement RH, il doit gérer les situations individuelles nécessitant une intervention au travers des dimensions administrative, technique, organisationnelle et humaine. Dans ce cadre, il met en place la politique « handicap » au sein de la collectivité.

Ses missions principales consisteront à :

- accompagner les agents en inaptitude ou en difficulté sur leur poste de travail,
- assurer un suivi renforcé lors de l'intégration ou la réintégration des

agents,

- étudier les solutions de maintien dans l'emploi en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire,
- sécuriser les procédures inhérentes aux reclassements, inaptitudes temporaires ou définitives et handicap.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement posséder une formation de niveau Bac+3 à Bac+5 dans le domaine de l'accompagnement en emploi, du droit public appliqué aux ressources humaines.

Il devra disposer de savoirs juridiques et statutaires très solides (notamment la loi sur l'égalité des chances de 2005) et maîtriser les techniques de gestion de projets.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon soit de la grille d'attaché territorial, de rédacteur territorial ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de recrutement.

- 1 emploi de technicien territorial afin d'exercer les fonctions de technicien systèmes et réseaux.

Sous l'autorité du Responsable du Pôle Infrastructures Systèmes Réseaux et Sécurité, il renforce le maintien en condition opérationnelle des infrastructures des collectivités et assure un appui technique auprès du chef du Pôle. Il apporte également un renfort au chef de projet Sureté électronique.

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- administrer et maintenir en condition opérationnelle les serveurs physiques et virtuels, les hébergements applicatifs et bases de données mais également les équipements actifs du réseau informatique,
- administrer et gérer la maintenance des composants systèmes pour les serveurs d'applications,
- gérer la mise en œuvre, l'administration et la maintenance des systèmes d'exploitation sur les infrastructures,
- administrer la virtualisation des postes de travail en collaboration avec les Service Utilisateur et Usage Numérique et Systèmes d'Information.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra être diplômé de niveau Bac + 2 en informatique.

Il possèdera de solides connaissances en sécurité autour des postes de travail, serveurs, antivirus, antispham ainsi que sur les systèmes d'exploitation Windows.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de technicien territorial et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien territorial.

- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe afin d'exercer les fonctions de graphiste.

Au sein du service de l'information aux habitants, il est chargé de répondre aux besoins thématiques des différents services en termes de communication par la création de visuels graphiques et typographiques sur multiples supports et médias (affiches, cartes, brochures...).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Le candidat retenu devra idéalement être diplômé d'une école d'arts appliqués ou titulaire d'un BTS ou DUT en informatique ayant suivi une formation complémentaire en design graphique. Il devra savoir manier les codes visuels (sens de l'image, code des couleurs, calibrages de textes, mise en page) et avoir une bonne connaissance des différents logiciels de Publication Assistée par Ordinateur (Photoshop, Illustrator, InDesign...).

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues aux articles L 332-8 et L 332-10 du Code général de la fonction publique. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de technicien principal de 2^{ème} classe et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

En outre, le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux dispose, en son article 1^{er}, que ledit cadre d'emplois est classé dans la catégorie B.

Par conséquent, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de créer les postes suivants, nécessaires au reclassement des agents concernés :

- 3 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet

- 2 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédérique Macarez'.

Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220323-56260-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31 mars 2022

Publication : 31 mars 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation